

PAR COURRIEL

Gatineau, le 8 février 2017

N/Réf. : 200610756

**Objet : Demande d'accès concernant le certificat d'autorisation 401220129**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 29 janvier 2015.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 819 772-3434, poste 218.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Mélissa Brazeau  
Technicienne en administration

p. j.

Gatineau, le 29 janvier 2015

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

6608604 Canada inc.  
363, montée de la Source  
Bureau 101  
Cantley (Québec) J8V 0G6

N/Réf. : 7340-07-01-00060-03  
401220129

**Objet : Traitement de lixiviat de bois contenant des phénols**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 janvier 2015, reçue le 27 janvier 2015 et complétée le 29 janvier 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Traitement de lixiviat de bois dans un système de traitement des eaux sur les lots 4 759 928 et 3 913 549 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Litchfield faisant partie de la MRC Pontiac.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre intitulée « Demande de CA, traitement de lixiviat contenant des phénols », signée par M. Maurice Charlebois, ing., datée du 27 janvier 2015, 3 pages avec analyses d'eau en annexe;
- Lettre intitulée « Usine de déshydratation de boues de fosse septique - Municipalité de Litchfield - Demande de certificat d'autorisation - traitement des eaux phénoliques - complément d'information », signée par M. Maurice Charlebois, ing., datée du 28 janvier 2015, 2 pages et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HA/JL/mpb

Hélène Audet  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Outaouais

PRÉPARÉ PAR: 

APPROUVÉ PAR: 